

PROCES VERBAL DE LA REUNION 5 AVRIL 2019

Convocation du 20 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Ghislaine GAUTRON, Maire.

Présents : Ghislaine GAUTRON Claude SCHNURER Roger MATHIEU Olivier JACQUIN Jérôme BONNEFOY Christelle RISSOAN Clotaire DECROCK Pierre CHEVALIER

Absents : André AUCHAT Mickael FROIDEFOND

Abents excusés : Annie BRUNET a donné pouvoir a Ghislaine GAUTRON

Secrétaire : Clotaire DECROCK

Madame le Maire donne lecture du procès verbal du conseil du 6 février 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Elle demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

-révision du loyer du Petit Comptoir

-renouvellement du contrat aidé pour l'école

Les membres acceptent à l'unanimité.

1°) Délibération 2019-07 : INDEMNITE ASSURANCE SINISTRE DU PETIT COMPTOIR

Madame le Maire informe le conseil de la prise en charge par Groupama, à hauteur de 4722.20 €, du sinistre survenu le 20 janvier 2019 au café restaurant Le Petit Comptoir (incendie) concernant des travaux de charpente et de peinture.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le remboursement par l'assurance de 4722€20.

Délibération 2019-08 : REVISION DU LOYER DU PETIT COMPTOIR

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est prévu dans le bail commercial signé avec Madame DUPRE pour le café restaurant et le logement, une révision annuelle du loyer selon la variation des indices INSEE. Depuis 2014, ce loyer n'a pas subi de révision conformément à la position communale de maintenir et d'aider le seul commerce sur la commune.

La trésorerie demande qu'une délibération soit prise pour confirmer cette décision et un avenant signé.

A l'unanimité, les membres du conseil maintiennent leur décision de ne pas effectuer de révision annuelle pour le loyer du Petit Comptoir (café-restaurant/logement)

Demande de Madame DUPRE concernant l'installation d'une marquise

Madame le Maire présente au conseil la demande de Madame DUPRE qui souhaite faire poser à ses frais une marquise en tuile d'1m20*1m80 sur la devanture extérieure du bâtiment communal « le Petit Comptoir » au-dessus de la porte du bar.

Des membres du conseil indiquent que le bâtiment est situé à proximité de l'église, dans le périmètre sauvegardé, et sont très sceptiques sur l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France.

A l'unanimité, les membres du conseil désirent que l'architecture du bâtiment ne soit pas modifiée et ne donnent pas leur accord pour les travaux que souhaitent réaliser Madame DUPRE.

2°) Délibération 2019-09 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PEC POUR L'AGENT AYANT LES FONCTIONS D'ATSEM

Le Maire rappelle les modalités du Parcours Emploi Compétence(formations à mettre en place, durée minimum de 9 mois renouvelable, prise en charge de 40% par l'Etat) et que le contrat de l'agent actuellement en poste arrive à échéance le 6 mai 2019. Elle indique qu'un rendez vous a été fixé avec les services de la Mission Locale et que le renouvellement est

possible. Des formations ont été mises en place avec le CNFPT et l'inscription de l'agent au concours d'ATSEM est en cours.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents pour le renouvellement du contrat (convention tripartite) entrant dans le dispositif "parcours emploi compétences" avec une prise en charge de 40% sur 20h par l'Etat, à compter du 7 mai 2019, sur la base de 26.83h hebdomadaires.

3°) Délibération 2019-10 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion dressé constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018,
- 2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4°) Délibération 2019-11 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame GAUTRON, Maire, présente le compte administratif 2018, qui est conforme au compte de gestion dressé par le Receveur, et qui s'établit ainsi (en euro) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	226 629.95	266 960.90	71 122.61	63 131.29	297 752.56	330 092.19
<i>Résultats exercice</i>		<i>40 330.95</i>	<i>7 991.32</i>			<i>32339.63</i>
résultats reportés		100 531.64	33 815.15		33 815.15	100 531.64
TOTAUX	226 629.95	367 492.54	104 937.76	63 131.29	331567.71	430 623.83
Restes à réaliser			14 775.00	6 627.00	14 775.00	6 627.00
TOTAUX CUMULES	226 629.95	367 492.54	119 712.76	69758.29	346 342.71	437 250.83
RESULTATS DEFINITIFS		140 862.59	49 954.47			90 908.12

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Roger MATHIEU, 3^e adjoint, membre le plus âgé, pour assurer la présidence de la séance pendant le vote du compte administratif. Madame GAUTRON quitte la salle. Sous la présidence de Monsieur Roger MATHIEU, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité par 7 voix pour.

5° Délibération 2019-12 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Compte tenu des résultats définitifs du compte administratif 2018 (délibération 2019-11), et considérant que le résultat de la section de fonctionnement de 140 862.59 € doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat,

Madame le Maire, propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- 49 954.47 € en investissement à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- 90 908.12 € à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 voix et 1 pouvoir) , vote l'affectation de résultat proposée.

6°) Délibération 2019-13 : TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2018

Les communes doivent indiquer chaque année aux Services Fiscaux leurs décisions en matière de taux d'imposition des contributions directes locales.

Madame le Maire présente le produit fiscal attendu en maintenant les taux votés en 2015/2016.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux fixés en 2015 :

- Taxe d'Habitation : 11.29 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés bâties : 12.41%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40.63 %.

Vote pour : 8 et 1 pouvoir

7°) Délibération 2019-14 : attribution des subventions aux associations pour 2019

Madame le Maire présente la liste des subventions transmises par les associations :

NOM ASSOCIATION	DEMANDE	ALLOUE 2018	PROPOSITION ET VOTE 2019
BERRY FM (ex RDB)	oui	309	301 1€/HAB
FACILAVIE	oui	50	50
VIE LIBRE	oui	80	100
DDEN	oui	20	30
COMICE AGRICOLE	non	0	
ASSOCIATION PARALYSES DE France	oui		0
SOCIETE PHILHARMONIQUE DU CHATELET	oui	100	80
CRECHE LES GABIGNONS (participation part fixe		250	250
ADMR	oui	60	60
SECOURS CATHOLIQUE	non		0
APPMA (pêche, pas de demande écrite; vu AG)		40	40
SPA 0€50/hab	oui		154.50€
ACCES AU DROIT	oui		0
Amis de la bibliothèque du Cher	oui		0
Judo Club Chateauaillant (2 enfants)	oui		50
Rurales Folies Jeunes Agriculteurs du Cher	non		0
Total			1120.50 €

Le conseil municipal valide les propositions d'attributions de subventions

Pour 9 (dont 1 pouvoir)

8°) Délibération 2019-15 : BUDGET 2019

Madame le Maire présente le budget primitif 2019, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reprise des résultats 2019, à

*section de fonctionnement : 343 765.00 €

*section d'investissement : 126 765.00 €

Informations complémentaires

->Section de fonctionnement : 343 765 €

Dont -Charges à caractères générales : 114 189.20 € (avec 41 000 € en entretien de voirie broyages chemins) et la prise en compte des travaux suite au sinistre du Petit Comptoir

-Charges de personnel : 124 000 €

-Virement à l'investissement : prévu 55 000 €

-> Section investissement : 126 765 €

Dont - prévisions pour les travaux d'aménagement de la place église/mairie 36 000 €

-prévisions pour la réfection du mur de l'école suite à l'enlèvement des toilettes extérieures 3 521.88 €

Point sur l'état de la dette

Capital dû au 1^{er} janvier 2019 : 131 029€71

Capital remboursé en 2019 : 15 241€95

Capital dû au 1^{er} janvier 2020 : 115 787€

Pour rappel : capital dû au 1^{er} janvier 2014 : 191 530 €

Ratio 2018 encours dette/hab : 481€/ hab pour st Pierre (moyenne de la strate : 524€/hab)

Un emprunt se termine en 2021 et un autre en 2025.

Compte tenu de ces éléments, Madame le Maire indique que la commune a une capacité d'emprunt possible d'environ 70 à 80 000 € pour les travaux de voirie à envisager.

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2019.

9°) PROJETS DE TRAVAUX 2019

*Devis pour la réfection du mur de l'école de M. SZCZYKALA et local poubelles: 3521€88

TTC => accepté à l'unanimité

*Devis SPATAFORA pour les changements de néons à l'école (LED) 1766€40 ttc => en attente

* Projet de numérotation des rues et lieux-dits : **Réunion avec un intervenant de la Poste le vendredi 26 avril 2019 à 20h**

* Devis Bordat 10 701€40 pour le suivi des routes et le retrait des anciens rails de chemins de fer => accepté à l'unanimité.

Il devra être demandé à l'entreprise Bordat de faire le nécessaire pour le trou sur la route de Giolan.

*Travaux de voirie : l'agence CIT a remis dernièrement le diagnostic du réseau routier de la commune de St Pierre les bois.

La commission des chemins (avec les membres du conseil qui souhaitent y participer) doit se réunir rapidement afin d'étudier ce diagnostic, prendre une décision sur les travaux à effectuer afin de pouvoir demander un devis, une subvention au conseil départemental et des offres de prêt. Une décision devra être prise en conseil en juin prochain.

Date de la réunion pour la voirie : mardi 9 avril à 18h30

10°) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que :

- le sapin sera planté en début de semaine sur la place

- un devis a été demandé à la menuiserie Brunet de Morlac pour une étagère murale afin d'y installer le buste de Marianne

Le bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai est établi.

La séance est levée à 22h45 ;

